

Création d'un nouveau Fonds pour la restauration des infrastructures d'habitats

Le Canada a été l'un des premiers pays au monde à créer des initiatives nationales de conservation de la nature menées par des organismes gouvernementaux et des organismes à but non lucratif. Cette tradition de conservation a donné lieu au développement de projets de conservation fondateurs conçus en partenariat entre le gouvernement et des organismes à but non lucratif. Bon nombre de ces projets visaient des infrastructures de conservation. Le gouvernement fédéral a fait d'importants investissements dans le renouvellement des infrastructures de Parcs Canada et du Service canadien de la faune, mais seul un financement modique a été accordé à des organisations de conservation à but non lucratif—qui elles aussi influent depuis longtemps sur le paysage au profit de la conservation. Des organismes à but non lucratif ont mené des actions sur le terrain pour réaliser des objectifs écologiques et protéger des espaces naturels; la Coalition pour un budget vert recommande la création d'un fonds qui aiderait ces organismes à réinvestir dans les infrastructures de conservation qui ont rendu ces gains possibles.

Investissement recommandé :

150 millions de dollars sur quatre ans [ECCC, PC]

Personnes-ressource

Gia Paola - g_paola@ducks.ca

Créer un fonds de dotation (le Fonds d'investissement en conservation du Canada) pour renforcer la conservation des terres privées

Partout au pays, des fiducies foncières locales et régionales protègent des centaines de milliers d'hectares des paysages les plus menacés, surtout dans le sud du Canada, où la perte de la nature est la plus importante. La création d'un fonds de dotation pour la conservation au Canada permettra de fournir les infrastructures et le financement dont ont besoin ces fiducies foncières pour soutenir un secteur en croissance, la diversité, les capacités organisationnelles, la création et la rétention d'emploi, l'intendance des terres et l'expansion des programmes de conservation des terres privées du Canada. Il est également essentiel pour la conservation de la nature d'accorder un financement fédéral à l'élargissement des aires protégées. Enfin, pour qu'une protection soit « permanente », il faut absolument veiller à ce que l'intendance le soit aussi.

La création d'un Fonds d'investissement en conservation du Canada contribuera à assurer le bon traitement du réseau d'aires de conservation privées du Canada. La structure du fonds pourrait s'appuyer sur celle de l'excellent Fonds du Canada pour l'investissement.

Investissement recommandé :

150 millions de dollars sur dix ans pour un fonds de dotation qui créera un flux financier à long terme et renforcera la capacité des fiducies foncières locales et régionales à prendre soin des espaces naturels indéfiniment. [ECCC]

Personne-ressource

Renata Woodward – renatawoodward@aclt.ca



Photo : Roger Chapman